

Association des

Visite au cabinet du ministre Couillard :

Les psychologues invités à contribuer au Plan d'action en santé mentale



Par Charles Roy

Rappelons que Paul Loubier, administrateur de notre Association, avait eu l'opportunité d'avoir un bref échange avec le ministre Couillard, à l'automne dernier. Pour donner suite à ce contact, nous avons demandé une rencontre, afin d'échanger sur certaines préoccupations que nous pensions avoir en commun avec le ministre, concernant la santé mentale ainsi que la problématique du suicide. Nous souhaitions pouvoir échanger sur la manière de mettre davantage à profit, l'expertise spécifique des psychologues dans le cadre de l'organisation des services sociaux et de santé au Québec. Nous voulions notamment, faire valoir la nécessité de confier plus de tâches et de responsabilités aux psychologues, afin de réduire le dédoublement de services en matière de santé mentale, tenant compte ainsi de la pénurie de médecins et de psychiatres.

Compte tenu de l'agenda chargé du ministre, celui-ci n'a pu nous rencontrer mais nous a quand même permis une rencontre avec son attaché politique, M. Gilles Descôteaux, en présence de Madame Suzanne Bouchard, psychologue au Comité de santé mentale.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Visite au cabinet du ministre Couillard : Les psychologues invités à contribuer au Plan d'action en santé mentale | 1 |
| L'entraînement mental des champions : la puissance d'une vision | 3 |
| Nouvelle Association, nouveau dynamisme : Un nouveau logo pour nous représenter | 5 |
| Recommander la garde légale conjointe | 6 |
| Nécessité d'une assurance disciplinaire après la retraite | 7 |
| L'enregistrement des entrevues lors de l'enquête disciplinaire | 8 |
| Les faits sur « l'EMDR » : Une mise au point | 10 |
| Résumé de la réunion du Conseil d'administration : 22 octobre 2005 | 13 |
| Résumé de l'Assemblée générale de l'Association des psychologues du Québec : 25 novembre 2005 | 14 |

D'entrée de jeu, nous avons tenté de comprendre sur quoi s'appuie la perception du ministère, à l'effet qu'il y ait risque de pénurie d'effectifs chez les psychologues. Une perception qui nous intriguait, compte tenu du vaste bassin des 7 800 psychologues au Québec. Nous avons pu partager nos perceptions réciproques sur cette question. Le ministère se base sur les prévisions de main d'œuvre et anticipe une baisse significative des inscriptions au programme universitaire de psychologie, à cause de l'exigence du doctorat. « On n'arrivera pas à remplacer les gens qui vont partir »... De notre côté, nous avons fait valoir qu'il n'y aurait pas de manque d'effectifs psychologues pour les services publics, mais plutôt une présence historique de résistances dans le réseau de la santé face à la création de postes de psychologues ou à l'embauche de psychologues.

Puis la rencontre s'est poursuivie sur le thème du *Plan d'action en santé mentale* (2005-2010). Dans cette préoccupation, d'une première ligne en santé mentale pour les adultes et les jeunes, Madame Bouchard a insisté : « la fonction santé mentale doit être là ». De ce fait, la place des psychologues est justifiée par le besoin d'évaluer et de traiter en première ligne. Le pouvoir d'engager n'appartient toutefois pas au ministère et les réaffectations de ressources liées aux transferts d'effectifs de la deuxième ligne vers la première, ne pourront bien entendu garantir le type de professionnels affectés à la première ligne.

Nous avons fait remarquer que la capacité de rétention des psychologues dans le réseau et l'incitatif à obtenir leur contribution au programme de santé mentale, est liée à la satisfaction que ceux-ci vivront quant à la reconnaissance de leur rôle spécifique. Or, cette reconnaissance a souvent fait défaut jusqu'à maintenant, amenant plusieurs professionnels à opter pour la pratique privée.

Suite page 2

7400, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 41C
Anjou (Québec) H1M 3M2
(514) 353-7555 ou 1-877-353-7555
apq@spg.qc.ca



La conversation a donc bifurqué, un court instant, vers les résistances du milieu qui ont rendu la vie difficile à plusieurs psychologues et fait fuir un certain nombre d'entre eux, car on ne leur permettait pas d'exercer leur rôle. On nous a toutefois assuré que la grande direction des services sociaux parle clairement d'une offre de services de psychologues. Ce sera à ceux-ci toutefois, de vendre leur image, en misant sur le *Plan d'action en santé mentale*. Les représentants du ministère nous rappelaient que les travaux de l'Office des professions allaient statuer sur l'encadrement à la psychothérapie, ce qui devrait asseoir la crédibilité des psychologues. En définissant clairement le champ d'exercice, l'Office devrait pouvoir empêcher la permutation (interchangeabilité) des intervenants.

Le ministère ne peut pas faire la promotion des psychologues, ni d'aucune profession d'ailleurs. Il ne peut donc aller plus loin que d'exprimer son souhait, soit que l'expertise des psychologues soit mise à contribution. Car le *Plan d'action* mentionne l'obligation du traitement après la crise. De plus, en remettant à la première ligne, la responsabilité de l'orientation et du traitement, on contourne l'obligation du passage obligé par le médecin spécialiste de la santé mentale, soit le psychiatre. Le scénario idéal étant que la personne qui va voir un omnipraticien, puisse être référée au CSSS, en passant par le guichet d'accès unique. Nous comprenons que l'entrée ne serait plus restreinte par l'accès au psychiatre, mais qu'elle se ferait via une équipe de santé mentale de première ligne.

En conclusion, les mots ont leur poids dans le *Plan d'action en santé mentale* : **évaluer et traiter en première ligne**. De plus, ce *Plan d'action* a beaucoup de crédibilité puisqu'il a rallié beaucoup de partenaires, suite à un vaste effort de consultation de la part du ministère. Il semblerait que notre profession puisse donc compter sur la volonté du ministre que ce *Plan d'action* se réalise dans son ensemble, selon les paramètres qui y sont stipulés.

Quant à la question du suicide, madame Bouchard nous confirme que cette thématique demeure une priorité du ministre et qu'ils travaillent actuellement avec l'Association québécoise de suicidologie. Le ministre essaie de soutenir tout ce qui se fait comme intervention en rapport à la question du suicide.

Dans un autre ordre d'idée, rappelons que notre collègue Paul Loubier avait pu faire part personnellement au ministre Couillard, de l'importance pour les psychologues d'acquiescer le droit au diagnostic en santé mentale. Au cours de notre rencontre avec Madame

Bouchard et Monsieur Descôteaux, nous n'avons toutefois pas abordé cette question; nous avons compris que le dossier relevait de l'Office des professions, d'autant plus qu'un rapport devait être présenté incessamment par le Comité d'experts sur la modernisation du système professionnel en santé mentale et en relations humaines.

En fin de rencontre, l'invitation était donc lancée à notre profession de saisir cette belle opportunité que constitue le *Plan d'action*. Et à notre question : « Comment pouvons-nous y contribuer ? », la réponse est claire : on souhaite que les psychologues emboîtent le pas à ce *Plan d'action*.

En conclusion, il faut retenir que le *Plan d'action en santé mentale (2005-2010)*, nous est favorable, car il reconnaît explicitement que **« la seule participation des omnipraticiens au traitement de ces troubles ne permet pas d'atteindre un résultat optimal, alors que l'efficacité du travail conjoint des psychologues et des omnipraticiens a maintes fois été démontrée »** (p. 43)¹.

Nous invitons donc, les psychologues des services publics du réseau de la santé à s'y référer et à s'appuyer sur cette reconnaissance explicite, pour faire valoir leurs services et leurs compétences. Le ministre tient à ce que ce *Plan d'action* soit implanté avec succès : nous comprenons donc que les établissements seraient malvenus de boudier les psychologues. Nous pouvons donc tabler sur l'invitation qui nous est faite de collaborer à la réussite de ce projet provincial en santé mentale, de par notre travail d'évaluation et de traitement en première ligne. Le Comité politique de l'APQ aura, quant à lui, à réfléchir aux moyens à prendre pour sensibiliser les établissements du réseau à la rentabilité des services psychologiques, particulièrement dans les endroits où des résistances évidentes sont présentes.

Nous gardons un excellent souvenir de cette rencontre, au cours de laquelle nous avons eu l'agréable surprise de constater que nous n'avions pas à faire la preuve de la rentabilité des services psychologiques au sein du réseau de la santé. Nous tenons à remercier publiquement M. Descôteaux, Madame Bouchard ainsi que M. Couillard lui-même, de nous avoir accordé cette occasion de faire valoir notre point de vue.

(1) Vous pouvez consulter le *Plan d'action en santé mentale (2005-2010)* sur le site du Gouvernement du Québec à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/05-914-01.pdf>

Réglementation sur la pratique de la psychothérapie

Le rapport du Comité d'experts présidé par le Dr Jean-Bernard Trudeau (*Rapport sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines*) est enfin rendu public.

Vous trouverez le communiqué de presse, le rapport et un sommaire du rapport à l'adresse Internet suivante :

<http://www.opq.gouv.qc.ca/rapportsante.html>

L'Ordre a également publié un document qui en analyse l'impact. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le consulter sur le site Internet de l'Ordre.

**Nous vous invitons à réagir à ce rapport par le biais de la liste de discussion Psy Québec
Pour vous inscrire à cette liste, communiquez avec le secrétariat.**